



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :  
**1<sup>er</sup> février 2024**

**Délibération n° DCM24-02-07P13**

**Administration générale - Hérault Energies -  
Adhésion groupement de commandes véhicules  
électriques et bornes de charge privées**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

-----  
*Rapporteur : Mme Louise Jaber*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie et, notamment, les articles L353-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,

Vu la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur le domaine privé des collectivités et leurs établissements publics » jointe en annexe,

Considérant que la commune de Clermont l'Hérault a des besoins en matière d'achat de véhicules et de bornes de recharges sur son domaine privé,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Clermont l'Hérault au regard de ses besoins propres,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- prendre acte de la dissolution des précédents groupements de commande,
- valider l'adhésion de la commune de Clermont l'Hérault au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée,
- autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- autoriser M. le Maire à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et de bornes proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Clermont l'Hérault,
- autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Clermont l'Hérault,
- approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Clermont l'Hérault est partie prenante,
- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Clermont l'Hérault est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Cette proposition a été présentée en commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la dissolution des précédents groupements de commande,

VALIDE l'adhésion de la commune de Clermont l'Hérault au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et de bornes proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Clermont l'Hérault,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Clermont l'Hérault,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Clermont l'Hérault est partie prenante,

S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Clermont l'Hérault est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE